



**COMITÉ EXÉCUTIF**

Séance ordinaire du 16 janvier 2018

31. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2915 en date du 18 décembre 2017  
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de décembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1<sup>o</sup> d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de décembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable de la résolution 31 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif du 16 janvier 2018 de la Commission scolaire de Montréal.

M<sup>e</sup> Geneviève Laurin  
Secrétaire générale par intérim

GL/sb



**Commission  
scolaire  
de Montréal**

A 34-2915

**INSTANCE  
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

**TITRE :**

Remboursement des dépenses de fonction  
(Bureau de la présidence)

**UNITÉ :**

Bureau de la présidence

**DATE :**

Le 18 décembre 2017

**NOM DE L'AUTEURE :**

Catherine Harel Bourdon

**SIGNATURE :**

**SIGNATURE  
SERVICE :**

M<sup>e</sup> Sylvie Gallant, secrétaire générale adjointe

**RÉSUMÉ :**

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 6. 4. 1 du Règlement 2011-1, l'autorisation de la dépense de fonction de 50.00 \$

**RÈGLEMENT 2011- 1 – ARTICLE 139. a) – AUTORISATION**



Commission  
scolaire  
de Montréal

Information sur les frais  
de fonctions et de civilités  
des commissaires  
2017-2018

A 34-2915

Date	Commissaires	Type de frais *	Type de dépenses *	Description	Montant
18-déc	Bureau de la présidente	16)a	18)c	taxi pour le mois de novembre	50.00 \$
					50.00 \$

\* Re: Politique sur les Frais de fonctions et de civilités P 2010-1